

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2009508	Date d'inspection Le 09 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Lisette Après-Classe		Numéro de téléphone (506) 577-4844	
Adresse 12 chemin Robichaud Cap-Pelé NB E4N 1Y8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(j)	09 sept. 2020	09 sept. 2020
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : Les exercices de feu n'ont pas été complété pour les mois de juin et juillet	28(2)	16 sept. 2020	
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	50(1)	09 sept. 2020	09 sept. 2020

Commentaires généraux
La camionnette qui transporte les enfants n'était pas sur les lieux lors de l'inspection du 17 août 2020. Par conséquent, une deuxième visite d'inspection a été effectuée le 9 septembre 2020 pour inspecter la camionnette. Les ratios étaient respectés lors des inspections.

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 septembre 2020

Date

original signé par
Lise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2020

Date